

Document: EB 2012/LOT/P.16/Rev.1
Date: 16 December 2012
Distribution: Public
Original: French

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed loans and grant to the Republic of Tunisia for the

Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme in the South-East – Phase II

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Mounif Nourallah
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2367
e-mail: m.nourallah@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the programme area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	1
II. Programme description	2
A. Programme area and target group	2
A. Programme development objective	3
B. Components/outcomes	3
III. Programme implementation	4
A. Approach	4
B. Organizational framework	4
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	5
D. Financial management, procurement and governance	5
E. Supervision	6
IV. Programme costs, financing, benefits	6
A. Programme cost	6
B. Programme financing	6
C. Summary benefit and economic analysis	7
D. Sustainability	7
E. Risk identification and attenuation	7
V. Corporate considerations	7
A. Compliance with IFAD policies	7
B. Alignment and harmonization	7
C. Innovations and scaling up	8
D. Policy engagement	8
VI. Legal instruments and authority	8
VII. Recommendation	9

Annex

Negotiated financing agreement

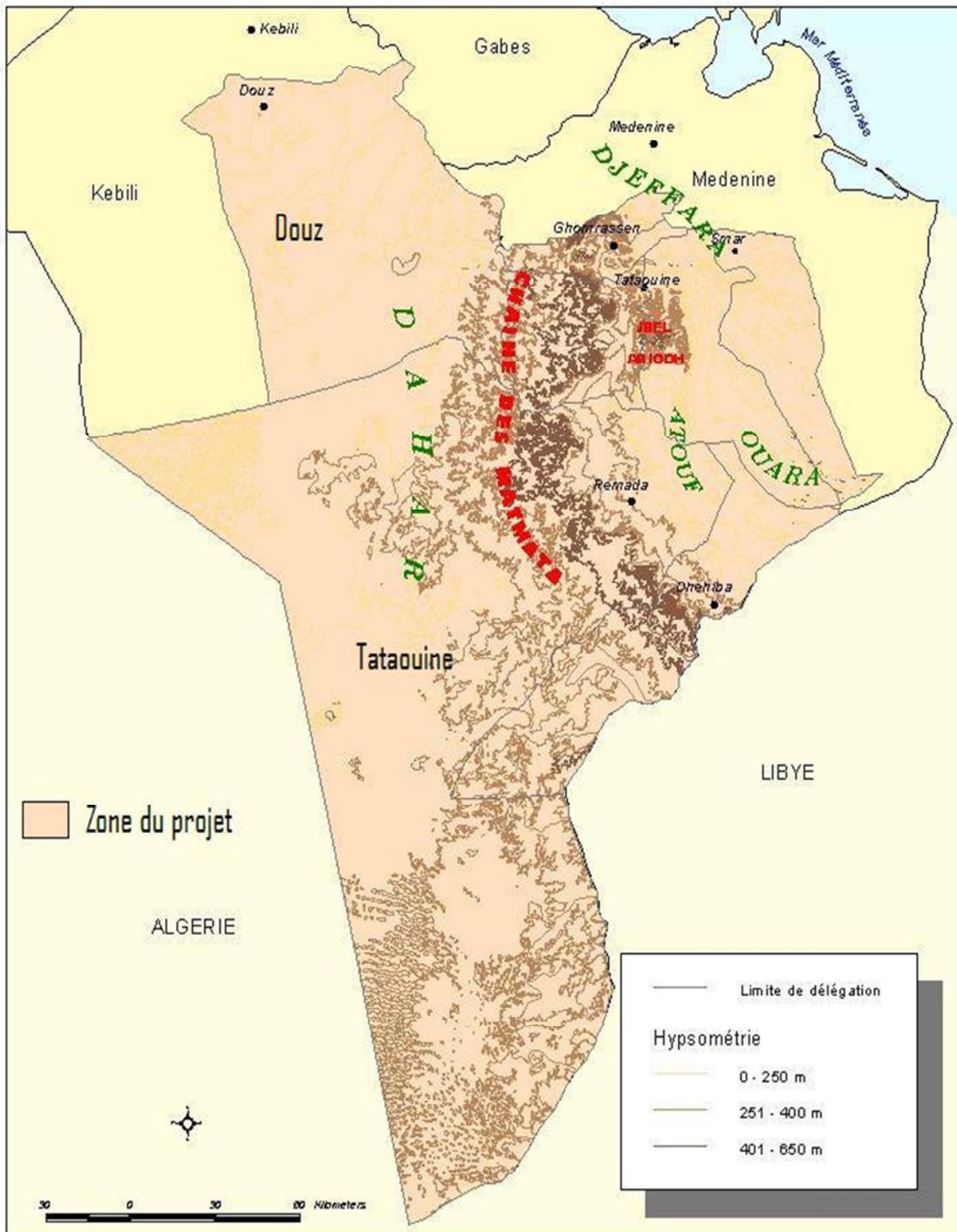
Appendix

Logical framework
(Cadre logique)

Abbreviations and acronyms

AfD	French development agency
CRDA	regional agricultural development commission
CTV	territorial extension unit
DGFIOP	General Directorate of Financing, Investment and Professional Organizations
ERR	economic rate of return
SDC	Swiss development and cooperation agency
SME	small and medium-sized enterprise

Map of the programme area



Source: IFAD

The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Republic of Tunisia

Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme in the South-East – Phase II

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Republic of Tunisia
Executing agency:	Ministry of Agriculture
Total programme cost:	US\$51.9 million
Amount of IFAD loan:	SDR 7.09 million (equivalent to approximately US\$10.9 million)
Amount of IFAD grant:	SDR 0.32 million (equivalent to approximately US\$0.5 million)
Terms of IFAD loan:	18 years, including a grace period of three years, with an interest rate equal to the reference interest rate per annum as determined by the Fund semi-annually
Amount of loan from Spanish Food Security Cofinancing Facility Trust Fund (Spanish Trust Fund):	EUR 12.40 million (equivalent to approximately US\$16.1 million)
Terms of loan from Spanish Trust Fund:	18 years, including a grace period of three years, with an interest rate equal to the reference interest rate per annum as determined by the Fund semi-annually
Contribution of borrower/recipient:	US\$17.2 million
Contribution of beneficiaries:	US\$7.3 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Republic of Tunisia for the Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme for the South-East – Phase II, as contained in paragraph 53.

Proposed loans and grant to the Republic of Tunisia for the Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme for the South-East – Phase II

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. **National economic context.** Tunisia is a middle-income country with an area of 164,000 km², three quarters of it with an arid climate. In 2011,¹ the total population, which is growing at a rate of 1.14 per cent per annum, stood at 10.65 million people, 50.2 per cent of them women. The unemployment rate in 2011 was 18.3 per cent (15 per cent for men and 27.4 per cent for women).
2. **Rural poverty.** In 2011, the average poverty rate nationally was an estimated 24.7 per cent. This average rate conceals major regional and local disparities in terms of access to social services. Regions located in the country's interior are disadvantaged compared to those along the coast. The highest rates of poverty are found among rural people, who account for one third of all Tunisians.
3. Rural poverty is a consequence of regional imbalances in terms of basic infrastructure and the means of production, particularly with respect to access, education, health, employment, income, housing and transportation equipment. In addition, the following factors place constraints on development of the agriculture sector, the main source of income for rural people: (i) poorly diversified non-agricultural rural activities; (ii) limited access to proximity rural financial services; (iii) inadequate access by rural people to basic infrastructure and services; and (iv) weak organizations of rural people, who lack the training and support they need to take charge of their own development.
4. The socio-political events of 14 January 2011 have made the Government aware of the challenges and issues inherent in combating poverty, and the Government has adopted a new economic and social development strategy based on balanced regional development and reducing socio-economic inequalities, drawing up a list of regions to be given priority in financing development projects. The Government has also undertaken a review of the regulatory framework for microfinance, given its impact on incomes and job creation, particularly in rural areas.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

5. The new administration's orientations on rural development, as well as on natural resources management, the environment and combating desertification, are fully consistent with the programme objectives. The Governorates of Tataouine and Kébili, where the programme will be implemented, are predominantly rural and agricultural, mainly pastoral. Their socio-economic indicators of poverty and unemployment are worse than the national average, their natural resources are degrading and they are among the 10 governorates considered priorities for rural development by the Tunisian Government.

¹ Press conference by the National Statistics Institute, November 2011.

6. IFAD, in consultation with the Government, has therefore opted to finance this programme, which is the second phase of the Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme for the South-East (PRODESUD) and intended to build upon its achievements. The first phase of the programme was cofinanced by IFAD and the OPEC Fund for International Development during the period 2003-2010, and this new phase follows on interim financing for the same programme now in the process of being implemented over a two-year period (2012-2013).
7. In terms of impact, all those people living in the programme area have benefited from the achievements and results of the first phase. The completion report recommended preparation of a second phase to maximize agricultural, agropastoral and non-agricultural value added, safeguard natural resources, and consolidate and scale up rational management models for the collective and private rangeland that covers close to one third of the country's surface area. The report also recommended adopting an integrated rural development approach for the second phase that would combine agro-sylvo-pastoral and non-agricultural activities with proximity services, on a strategic scale important and with an impact on local development dynamics. This recommendation was taken into account in the design of intervention instruments and modalities and in setting up institutional arrangements for the programme's second phase.
8. IFAD's participation in financing the programme will add significant value since it will contribute directly to a substantial increase in incomes for the poor populations targeted. Also under this programme, IFAD will support the Ministry of Agriculture in refining its intervention approaches and modalities in similar agro-ecological systems.
9. The programme will work in close synergy with the IFAD grants programme under way, particularly with the Cereal and Livestock-based Conservation Agriculture Project and the Professional Farmers' Organizations Support Programme (PAOPA) that are scheduled for start-up in 2013 (see paragraph 46).

II. Programme description

A. Programme area and target group

10. **Programme area.** The programme proposed for joint financing by the Government and IFAD relates to a geographic area comprising all of the Governorate of Tataouine and the ancient delegation of Douz in the Governorate of Kébili. The first phase of PRODESUD covers the same area, but will implement denser activities to reach a larger number of beneficiaries. This area is essentially pastoral, providing almost exclusively grazing land for small ruminants, but has localized potential in terms of water resources that allow for diversified irrigated agriculture associating tree growing with market gardening and forage crops.
11. **Targeting strategy.** IFAD's targeting strategy in Tunisia addresses the following three levels: (i) first, the geographic level, i.e. IFAD will base its interventions, according to the priority areas set by the Government, in those agro-ecological areas with the highest incidence of poverty; (ii) within these areas, the second level is the community, where selection criteria will be poverty, vulnerability and adherence to the participatory approach; and (iii) the third level will consist of targeting the poorest members of the selected communities, by designing activities responsive to their needs. The PRODESUD II area and targeting strategy are fully aligned with this approach at all levels.
12. **Target group.** The programme's target population will comprise all those living in the area who practise crop and livestock farming, i.e. 66,000 people (13,200 households). Women account for between 30 and 60 per cent of the participants, depending on the type of activity. Population groups who will be targeted directly by various programme activities are small livestock breeders, smallholders with not more than three ha of irrigated land (84 per cent of total farms), landless people,

and women and young people with the required qualifications to come up with projects to create income-generating activities and small and medium-sized enterprises (SMEs).

A. Programme development objective

13. **General objective.** The general objective of the proposed programme is to contribute, within the framework of national policy on local development and IFAD's strategy in Tunisia, to improving living conditions and reducing poverty among rural people in the programme area.
14. **Specific objectives.** The specific objectives of the programme are as follows: (i) improving the management and productivity of collective and private rangeland, and the related subsectors; (ii) improving the management and productivity of rainfed and irrigated farming systems and the related subsectors; (iii) diversifying income sources and expanding employment opportunities for disadvantaged groups (young people and women); and (iv) having the communities take charge of their own development.
15. **Expected results.** Implementation of the three components is expected to lead to the following results: (i) an improvement in participatory rangeland management; (ii) an increase in the number of units of forage produced on rangeland; (iii) an increase in the production of meat and the value of livestock by products; (iv) an increase in agricultural production and productivity on irrigated perimeters and rainfed areas; (v) an improvement in road infrastructure to facilitate the flow of animal and plant production, opening up the area for private investment and improving wellbeing and living conditions for rural people; (vi) diversification of incomes and employment opportunities by creating income-generating activities; (vii) strengthened capacities and methods of grass-roots farmer organizations to enable them to take charge of their own development; and (viii) strengthened capacities of the human resources participating in programme implementation.

B. Components/outcomes

16. **Components.** In order to achieve its objectives, the programme calls for implementation of the following three components: (i) agropastoral development; (ii) promotion of local economic initiatives and employment; and (iii) institutional support.
17. The selection of these three components is based on a concern to integrate interventions that associate pastoral improvements, crop and livestock development, creation of jobs and income-generating activities, particularly in the areas of local products and assets, and strengthening the grass-roots organizations of beneficiaries. Such integration is the only way to generate a sustainable balanced and self-sustaining development dynamic. Implementing such a programme should have an impact in economic, social, environmental and institutional terms.
18. **Component A:** Actions to increase rangeland productivity, improve agricultural production, both plant and animal, on both rainfed and irrigated land, and reinforce basic, pastoral and protection infrastructure.
19. The main activities under this component are as follows: (i) pastoral improvement and management of livestock watering points; (ii) rehabilitation, expansion and creation of irrigated perimeters and intensification of farming systems on irrigated land; (iii) soil and water conservation works; (iv) expansion of tree plantations; (v) improvement in herd management and animal health; and (vi) support for local product labelling.
20. **Component B:** Actions to promote local economic initiatives addressed to young people and women, who will be supported in setting up small and medium-sized projects and in obtaining the necessary financing, and will benefit from assistance to carry out and manage their projects.

21. The objective of this component is to diversify income sources, promote employment and combat poverty by creating income-generating activities and SMEs.
22. The main activities under this component are as follows: (i) conduct of studies on promising subsectors, both agricultural and non-agricultural; (ii) training of promoters for income-generating activities and SMEs; and (iii) support for these promoters to facilitate their access to financing from financial institutions, and assistance in carrying out their projects and marketing their products.
23. **Component C:** Capacity-strengthening for the grass-roots organizations of beneficiaries to help them take charge of their own development, and for the programme's major executing agencies to ensure effective and efficient management and coordination.
24. The objectives of this component are to: (i) upgrade the competencies of grass-roots organizations and equip them with needed resources; and (ii) strengthen the capacities of officers taking part in programme coordination and implementation in technical, methodological and organizational terms.
25. The main activities under this component are as follows: (i) training members of the boards of directors of agricultural development groups and their staff; (ii) providing these organizations with resources (community facilities, equipment to develop local products and work instruments); (iii) recruiting human resources to support the programme's steering bodies and provision of logistical resources; and (iv) development and implementation of a strategy to communicate the programme achievements.

III. Programme implementation

A. Approach

26. The proposed programme second phase will be implemented under a local community development approach that is open to all, with effective participation by the collectivities concerned. To this end, the participatory approach to planning and implementing programme activities initiated successfully during the first phase will be strengthened with the continuing involvement of representatives of the populations concerned. Ownership of programme achievements by beneficiaries through their socio-professional representatives will be the underlying *raison d'être* of programme implementation.

B. Organizational framework

27. **Coordination.** Programme coordination will be provided by coordination committees set up at four territorial levels (national, interregional, regional and local) and comprising socio-professional representatives of the beneficiaries.
28. **Project management.** Programme management will be provided: (i) at the central level, by the General Directorate of Financing, Investment and Professional Organizations (DGFIOP) of the Ministry of Agriculture; (ii) at the regional level, by the regional agricultural development commissions (CRDAs) reporting to the Ministry, with two programme steering units set up within them; and (iii) at the local level, by territorial extension units (CTVs), which are local agricultural development organizations reporting to the CRDAs. These organizations have the necessary experience and know-how, acquired during the first phase of the programme, which was implemented in very satisfactory fashion.
29. **Partnerships.** Partnership is one of the basic principles underlying the programme design. As a result, several partnerships will be forged with public, semi-public and private institutions for implementation purposes.

C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

30. **Planning.** Since the first phase, participatory development plans have served as the basic tool for planning programme activities. They will be updated during the interim phase being funded jointly by IFAD and the Government of Tunisia. Programming of these activities will take place by means of the preparation of annual workplans and budgets (AWP/Bs) to be developed by the programme steering unit for each of the two intervention areas based on annual projected participatory development plans agreed with organizations representing the population.
31. **Monitoring and evaluation system.** The M&E system will provide for:
 (i) monitoring of physical and financial achievements and their impact;
 (ii) evaluation of results from the point of view of effectiveness (level of physical achievement), efficiency (results obtained in relation to cost) and impact (results obtained in terms of meeting the programme objectives, improving living conditions and improving production conditions and productivity), and the programme outcomes; (iii) monitoring of disbursements; and (iv) provision of indicators required at various levels of the Results and Impact Management System (RIMS).² In view of the targeting strategy adopted by the programme, specifically for women, all data should be disaggregated by gender.
32. **Generating and gathering knowledge and innovation.** The first phase of PRODESUD led to the production of a series of innovations and knowledge that the second phase will capitalize on and scale up. The second phase also involves several innovations and will in turn generate important knowledge that will be disseminated among all the partners (CRDAs, programme steering units, Union of Chambers of Commerce [UCC], associations, beneficiaries, etc.) and may be replicated in other regions of the country and shared with other projects.
33. The programme will provide for dissemination using workshops and seminars, and a website especially created for the purpose. The site will contain documents of various kinds (descriptive texts, monographs, letters, photographs, progress reports and other evaluations, monitoring texts and documents, dashboards and other statistical data). Dissemination will also take place by publishing and distributing documents, brochures, folders and CDs on the programme.
34. In addition, an innovative communication strategy on the programme's achievements will be developed and implemented in partnership with the local radio broadcasting station.

D. Financial management, procurement and governance

35. **Financial management system and flow of funds.** To ensure that the borrower receives the amounts needed to cover programme requirements in a timely manner, funds will flow through two different circuits, as stipulated in the financing agreement: through the designated account and by direct payment. Two designated accounts will be opened at the Central Bank of Tunisia, for the loan and grant respectively, and will be managed in the same way. In both cases, DGFIOP, delegated by the Ministry of Investment and International Cooperation (MICI), will prepare withdrawal requests and transmit them to IFAD in accordance with IFAD procedures. The programme steering units will keep their accounts separate from the programme operations. The steering units and the UCC will prepare financial statements on the programme activities. They will ensure that the accounts are kept in accordance with government practices and procedures agreed with IFAD.
36. **Audit.** In accordance with the procedures and criteria set forth in IFAD's project audit guidelines, the borrower will have the programme accounts audited each year

² The findings of surveys conducted in the course of preparing the completion report for the first phase of the programme will serve as a baseline for the second phase.

by the financial controller of the Ministry of Finance, accredited by IFAD, and will provide IFAD with a copy of the audit report within six months following the end of the fiscal year. The certified audit reports will be accompanied by a statement of conformity of the executing agency's accounting and internal control systems, as well as a separate opinion on statements of expenditure and designated accounts. The report will also issue an opinion on procedures for procurement funded by the programme.

37. **Procurement.** The Tunisian procurement system is consistent with the basic principles of IFAD's procurement guidelines. These include open competition, equity, impartiality, integrity, transparency, good governance and anti-corruption measures. As a rule, procurement takes place by open tender. However, to enhance governance, in addition to effective participation by beneficiaries from activity programming to acceptance of the works, a website will be set up posting all contracts concluded under the programme.

E. Supervision

38. The programme will be directly supervised by IFAD. The Near East, North Africa and Europe Division will send supervision missions each year with participation by representatives of the Spanish cooperation agency and the Government of Tunisia. Special attention will be paid to eligibility criteria for programme activities, with respect to targeting of poor people, women and young people. Further missions to monitor the programme could be undertaken by IFAD.

IV. Programme costs, financing, benefits

A. Programme cost

39. The total cost of the programme is estimated at US\$51.9 million (SDR 77.9 million). Base costs are US\$45.1 million (SDR 67.6 million), or 87 per cent of total cost. Physical and financial contingencies are US\$6.8 million, 13 per cent of total cost and 15 per cent of base cost. Investment expenses represent 86.4 per cent of base cost and operating expenses 13.6 per cent.

B. Programme financing

40. The programme will be implemented over a six-year period. Financing will be provided by IFAD and the Spanish Trust Fund in the amount of US\$27.5 million, or 53 per cent of total cost, as follows: a loan from IFAD for US\$10.9 million, a loan from the Spanish Trust Fund for US\$16.1 million and a grant from IFAD for US\$0.5 million). The Government of Tunisia will contribute US\$17.2 million (33 per cent) and the beneficiaries US\$7.3 million (14 per cent).

Programme financing plan by component (United States dollars)

REPUBLIC OF TUNISIA															
Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme in the South-East (PI)															
Components by Financiers															
(US\$)															
Trust Fund															
	IFAD loan	%	IFAD grant	Spanish	Trust Fund	loan	Government	Beneficiaries	Total	%	For. Exch.	Local (Excl.	Duties		
	Amount		Amount	Trust Fund	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount			Taxes)	Taxes		
A. Agropastoral development															
1. Increasing collective and private rangeland productivity	2 251 112	21.0	-	-	2 056 515	19.2	6 393 247	59.7	-	-	10 700 873	20.6	753 651	8 129 054	1 818 11
2. Increasing agricultural productivity	5 829 597	46.8	-	-	-	-	3 009 304	24.2	3 611 689	29.0	12 450 590	24.0	3 897 756	6 478 004	2 074 8
3. Reinforcing basic and protection infrastructure	-	-	-	-	14 046 556	75.8	4 472 659	24.2	-	-	18 519 215	35.6	4 895 501	10 303 429	3 320 2
Subtotal	8 080 709	19.4	-	-	16 103 071	38.6	13 875 209	33.3	3 611 689	8.7	41 670 678	80.2	9 546 907	24 910 486	7 213 2
B. Local economic initiatives and employment promotion	1 355 594	26.1	-	-	-	-	157 437	3.0	3 685 426	70.9	5 198 457	10.0	202 503	4 838 517	157 4
C. Institutional support															
1. Community institutional support	573 971	42.4	103 665	7.7	-	-	677 308	50.0	-	-	1 354 944	2.6	204 623	939 853	210 4
2. Strengthening programme management	857 630	23.0	383 253	10.3	-	-	2 490 999	66.7	-	-	3 731 882	7.2	797 334	2 415 249	519 2
Subtotal	1 431 601	28.1	486 918	9.6	-	-	3 168 307	62.3	-	-	5 086 826	9.8	1 001 957	3 355 102	729 7
Total costs	10 867 903	20.9	486 918	0.9	16 103 071	31.0	17 200 954	33.1	7 297 115	14.0	51 955 961	100.0	10 751 367	33 104 106	8 100 4

C. Summary benefit and economic analysis

41. **Main economic benefits.** The main economic benefits of the programme will be generated by: (i) improved rangeland productivity and contribution to meeting livestock feed requirements; (ii) improved irrigated crop yields; (iii) higher average gross margin for irrigated farm operations; (iv) higher beneficiary incomes from income-generating activities and SMEs in the area; (v) beneficiaries' capacities strengthened with training; (vi) additional employment created in the area; (vii) lower transaction costs with better access to production areas; and (viii) better living conditions for the target population with upgraded basic infrastructure, specifically rural roads and drinking water.
42. **Project returns.** The programme's economic rate of return (ERR) is 15.7 per cent (the opportunity cost of capital is 11 per cent). The sensitivity analysis shows that the ERR is not very sensitive to changes in costs, benefits or implementation delays.

D. Sustainability

43. The sustainability of programme achievements will be obtained by: (i) strengthening the capacities and methods of grass-roots organizations, which will act as liaison between the programme and the beneficiaries, as well as managing and maintaining all programme achievements; their participation at every step of implementation will enable them to take over the activities following programme completion; (ii) upholding quality in the improvements to be made, specifically the resurfacing of tracks and maintenance agreements with government agencies and the grass-roots socio-professional organizations concerned; (iii) procedures creating income-generating activities and SMEs that provide for selecting promoters on the basis of economic viability and sustainability of projects financed; and (iv) developing rangeland management plans on a participatory basis, particularly with respect to fallowing.

E. Risk identification and attenuation

44. The main risks to which the programme is exposed, together with the mitigation measures planned, are as follows: (i) the climate change risk, which will be addressed by designing a better rangeland management model, raising the efficiency of irrigation systems and adopting water saving techniques, developing appropriate development models to promote crops that consume less water and are well adapted to the region's climate, and developing an irrigation management plan, as well as implementing soil and water conservation works; (ii) the risk of rangeland overuse, which will be mitigated by developing participatory rational management and operating plans; and (iii) the risk that irrigated soil will become salinized, which will be attenuated by selecting irrigated perimeters on the basis of their salinity rate, selecting crops resistant to salinity, preparing rational irrigation management and development plans, and monitoring water quality.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

45. The programme is fully aligned with IFAD's Strategic Framework 2011-2015, IFAD's strategies on climate change, knowledge management and innovation, and IFAD's policies on environment and natural resources, rural enterprises, rural finance and targeting.

B. Alignment and harmonization

46. The programme will seek to harmonize its interventions with those of: (i) the Spanish cooperation agency, on support for agriculture and rural development; (ii) the German Agency for International Cooperation (GIZ) and all other donors operating in the programme area, on natural resources management and environmental issues; and (iii) the French development agency (Afd) and the German reconstruction credit agency (KfW), on microfinance sector reform. The

programme will also establish links with the two programmes being carried out by the International Center for Biosaline Agriculture (ICBA) and the International Centre for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA),³ where synergies exist. In addition, it will make use of the findings of the water salinity programme carried out by the Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry Lands. The programme will work closely with the Professional Farmers' Organizations Support Programme in Africa (PAOPA, 2009-2017), which aims to strengthen the institutional capacities of regional and national peasant organizations in Africa and is being funded by the European Commission, IFAD, the Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) and AfD.

C. Innovations and scaling up

47. **Innovations.** The programme's major innovations in the Tunisian context are as follows: (i) participatory rangeland management; (ii) introduction of solar energy production to complement electricity; (iii) private-sector participation (SMEs) in equipment maintenance; (iv) support for local product labelling; (v) project selection, in the context of promoting local economic initiatives, based on an integrated view of subsector development; (vi) subcontracting extension activities to the private sector; and (vii) development and implementation of a communication strategy around the programme's achievements.
48. **Expansion.** The second phase of the programme is intended to expand the interventions and accomplishments of the first phase, intensifying actions by packing them more densely into the target area in order to reach a larger number of beneficiaries. In a subsequent phase, the programme results could be scaled up, first to neighbouring regions and then to the national level.

D. Policy engagement

49. The programme will serve as a reference platform to assist the Government of Tunisia to enrich its rangeland development strategy, thus contributing to an improvement in approaches and modalities for work in these areas. Consultations were held in the framework of policy dialogue with the Government on four subjects: (i) institutionalizing rangeland operating modalities; (ii) mobilizing and managing water resources in the ecosystems concerned; (iii) institutionalizing complementarities and any potential merging of interventions and structures of organizations representing the population; and (iv) modalities of financial and nonfinancial support for promoters of income-generating activities and SMEs.

VI. Legal instruments and authority

50. A financing agreement between the Republic of Tunisia and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is provided in the annex.
51. The Republic of Tunisia is empowered under its laws to receive financing from IFAD and from the Spanish Food Security Cofinancing Facility Trust Fund, through IFAD acting in its capacity as Trust Fund.
52. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

³ ICBA: Programme for Adaptation to Climate Change in Marginal Environments in Western Asia and North Africa through Sustainable Crop Livestock Diversification; ICARDA: Integrated Crop-Livestock Conservation Agriculture for Sustainable Intensification of Cereal-based Systems in North Africa and Central Asia (CLCA).

VII. Recommendation

53. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Republic of Tunisia in an amount equivalent to seven million ninety thousand special drawing rights (SDR 7,090,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant to the Republic of Tunisia in an amount equivalent to three hundred and twenty thousand special drawing rights (SDR 320,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Spanish Food Security Cofinancing Facility Trust Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Republic of Tunisia, through IFAD acting in its capacity as Trust Fund administrator, in an amount equivalent to twelve million four hundred thousand euros (EUR 12,400,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est-Phase II (PRODESUD-II)"

(Négociations conclues le 6 décembre 2012)

Numéro du prêt:

Numéro du don:

Numéro du prêt du Fonds fiduciaire:

Nom du Programme: Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est-Phase II ("le Programme")

La République Tunisienne ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire ("le Fonds fiduciaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE par accord de prêt entre l'Emprunteur et le Fonds (ci-après dénommé "l'Accord de prêt PRODESUD") en date du 8 octobre 2002 (Prêt No. 593-TN), le Fonds a consenti à accorder à l'Emprunteur un prêt d'un montant en principal de quatorze millions cent mille Droits de tirage spéciaux (DTS 14 100 000) pour contribuer au financement du "Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est" ("PRODESUD") décrit en annexe 1 de l'Accord de prêt PRODESUD;

ATTENDU QUE par accord de financement entre l'Emprunteur et le Fonds en date du 28 mai 2012 (Prêt No. L-I-865-TN et Don No. G-I-C-1340-TN), le Fonds a consenti à accorder à l'Emprunteur un financement relais comprenant un prêt d'un montant en principal de deux millions cinq cent cinquante mille Droits de tirage spéciaux (DTS 2 550 000) et un don d'un montant en principal de trois cent cinquante mille Droits de tirage spéciaux (DTS 350 000) pour contribuer au financement du PRODESUD décrit en annexe 1 de l'Accord de prêt PRODESUD;

ATTENDU QUE le présent Programme s'insère dans le cadre de la poursuite des activités du PRODESUD;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du Fonds, à sa centième session, a approuvé l'établissement d'un Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a approuvé en même temps que le Fonds fiduciaire conclue un accord d'emprunt avec le Royaume d'Espagne, par l'intermédiaire du FIDA agissant, en qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire (ci-après dénommé "le Gestionnaire");

ATTENDU QUE le Royaume d'Espagne et le Fonds, en sa qualité de Gestionnaire, ont signé un accord d'emprunt le 28 décembre 2010;

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds fiduciaire a accepté d'accorder un prêt du Fonds fiduciaire à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don et le Fonds fiduciaire un prêt du Fonds fiduciaire (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" s'applique également à la République Tunisienne en tant que bénéficiaire du don.

Section B

1. A. Le montant du prêt du Fonds est de sept millions quatre-vingt-dix mille Droits de tirages spéciaux (DTS 7 090 000) (équivalent approximativement à 10,9 millions d'USD).

B. Le montant du don du Fonds est de trois cents vingt mille Droits de tirages spéciaux (DTS 320 000) (équivalent approximativement à 0,5 million d'USD).

C. Le montant du prêt du Fonds fiduciaire est de douze millions quatre cent mille Euros (EUR 12 400 000) (équivalent approximativement à 16,1 millions d'USD).

2. Le prêt du Fonds libellé en Droits de tirages spéciaux est accordé à des conditions ordinaires. Les prêts consentis à des conditions ordinaires supportent un taux d'intérêt annuel sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement du service du prêt. Le prêt du Fonds comporte un délai de remboursement de dix-huit (18) ans dont un différé d'amortissement de trois (3) ans à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies.

3. Le prêt du Fonds fiduciaire libellé en Euros est accordé à des conditions ordinaires. Les prêts consentis à des conditions ordinaires supportent un taux d'intérêt annuel sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement du service du prêt. Le prêt du Fonds fiduciaire comporte un délai de remboursement de dix-huit (18) ans dont un différé d'amortissement de trois (3) ans à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies.

4. a) La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est la monnaie de l'Union monétaire européenne ("l'Euro").

b) La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds fiduciaire est l'Euro.

5. L'exercice financier de l'Emprunteur débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année civile.

6. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

7. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du prêt du Fonds fiduciaire sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

8. Un compte désigné du prêt du Fonds libellé en Euro (€), destiné à recevoir les fonds provenant du prêt du Fonds est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

9. Un compte désigné du prêt du Fonds fiduciaire libellé en Euro (€), destiné à recevoir les fonds provenant du prêt du Fonds fiduciaire est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

10. Un compte désigné du don libellé en Euro (€), destiné à recevoir les fonds provenant du don est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

11. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant équivalent à dix-sept millions deux cents mille Dollars des États-Unis (USD 17 200 000) correspondant à la prise en charge totale des droits, impôts et taxes afférents aux dépenses du Programme, ainsi qu'à la contribution de l'Emprunteur à la rémunération du personnel du Programme et autre frais de fonctionnement et une partie variable des coûts d'investissements du Programme.

Section C

1. L'agent principal du Programme est le Ministère de l'Agriculture de l'Emprunteur.

2. Les autres parties au Programme sont les partenaires concernés par sa mise en œuvre et plus particulièrement: l'Office de l'élevage et des pâturages (« OEP »), l'Agence de vulgarisation et formation agricole (« AVFA »), l'Agence foncière agricole (« AFA »),

l'Office de développement du Sud (« ODS »), les Bureaux régionaux de l'emploi et du travail indépendant (« BRETI »), la Banque tunisienne de solidarité (« BTS »), les Directions régionales des affaires sociales (« DRAS »), les Directions régionales de l'Équipement (« DRE »), les Directions régionales du tourisme (« DRT »), les délégations régionales de la Culture et de l'Artisanat, l'Institut des régions arides (« IRA »), les groupements de développement agricole ("GDA") et les autres organisations professionnelles des agriculteurs et de la société civile.

3. La date d'achèvement du Programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration des prêts et du don et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:

a) Les cadres principaux du Programme, soit les Coordonnateurs du Programme et le personnel des Unités de pilotage du Programme ("UPP") ont été retirés du Programme sans l'assentiment du Fonds.

b) Le Manuel de procédures ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Programme.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

a) Le compte désigné du prêt du Fonds, le compte désigné du prêt du Fonds Fiduciaire et le compte désigné du don ont été ouverts.

b) Les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finances de l'Emprunteur.

3. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur et entrera en vigueur à la date où le Fonds reçoit l'instrument de ratification. Le Fonds notifiera à l'Emprunteur la date de l'entrée en vigueur de l'accord de financement par écrit.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'Investissement
et de la Coopération internationale
de la République Tunisienne
Ministère de l'Investissement
et de la Coopération internationale
98, Avenue Mohamed V
1002 Tunis-Belvédère
Tunisie

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Fonds fiduciaire du mécanisme de
cofinancement espagnol pour la sécurité
alimentaire:

Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du mécanisme de cofinancement espagnol pour
la sécurité alimentaire
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44, 00142 Rome, Italie

Le présent accord a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

POUR LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

[Nom du Représentant autorisé]
Ministre de l'Investissement
et de la Coopération internationale
de la République Tunisienne

Date: _____

POUR LE FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Date: _____

POUR LE FONDS FIDUCIAIRE DU MÉCANISME DE COFINANCEMENT ESPAGNOL
POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Kanayo F. Nwanze
Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du mécanisme de cofinancement espagnol pour
la sécurité alimentaire

Date: _____

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Population cible.* Le Programme s'adressera en priorité à un groupe cible constitué de l'ensemble des habitants dans la zone géographique constituée par le Gouvernorat de Tataouine et les Délégations de Douz Nord et de Douz Sud du Gouvernorat de Kébili ("la zone du Programme") exerçant dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. La zone du Programme compte une population rurale d'environ 66 000 personnes (13 200 ménages), réparties entre environ 29 unités socio-territoriales cartographiées comme telles par le Programme ("UST"). Les femmes représenteront entre 30% et 60% de la population cible selon le type d'activités. Les populations qui seront directement ciblées par les différentes activités du Programme comprennent les petits éleveurs, les petits agriculteurs disposant d'un maximum de 3 ha en irrigué, les sans terre ainsi que les jeunes et les femmes ayant les qualifications requises pour monter des projets au titre de la création d'activités génératrices de revenus («AGR») et de petites et moyennes entreprises («PME»).

2. *Finalité.* Le Programme a pour finalité de contribuer, dans le cadre de la politique nationale de développement local et de la stratégie d'intervention du FIDA en Tunisie, à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté de la population rurale dans la zone du programme.

3. *Objectifs.* Les objectifs du Programme sont les suivants: i) l'amélioration de la gestion et de la productivité des parcours collectifs et privés et des filières associées; ii) l'amélioration de la gestion et de la productivité des systèmes de production pluviale et irriguée, et des filières associées; iii) la diversification des sources de revenu et l'augmentation des possibilités d'emplois des catégories défavorisées (jeunes et femmes); et iv) la prise en charge par les communautés concernées de leur auto-développement.

4. *Composantes.* Les actions du Programme sont groupées en trois composantes: A) développement agro-pastoral; B) promotion des initiatives économiques locales et de l'emploi; et C) appui institutionnel.

4.1. Composante A: Développement agro-pastoral.

Elle consiste à mettre en œuvre des actions visant l'amélioration de la productivité des parcours, l'amélioration de la production agricole dans ses deux volets de production végétale et de production animale, en sec et en irrigué, et le renforcement des infrastructures de base pastorales et de protection. Les principales activités de la composante consistent en ce qui suit: i) l'amélioration pastorale et l'aménagement de points d'eau pastoraux; ii) la réhabilitation, l'extension, la création de périmètres irrigués et l'intensification des systèmes de mise en valeur en irrigué; iii) la réalisation de travaux de conservation des eaux et des sols; iv) l'extension des plantations arboricoles; v) l'amélioration de la conduite des troupeaux et de la santé animale; et vi) l'appui à la labellisation des produits de terroir de la zone.

4.2. Composante B: Promotion des initiatives économiques locales et de l'emploi.

Elle consiste en la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les initiatives économiques locales pour les jeunes et les femmes en les appuyant et en les accompagnant pour le montage de petits et moyens projets, l'obtention des financements nécessaires et l'assistance dans la conduite de ces projets. Les principales activités de la composante consistent en ce qui suit: i) la réalisation d'études sur les filières agricoles et

non-agricoles porteuses; ii) la formation des promoteurs d'AGR et de PME; et iii) l'appui à ces promoteurs pour faciliter leur accès aux financements nécessaires auprès des institutions de financement, ainsi que leur accompagnement pour la conduite de leurs projets et la commercialisation de leurs produits.

4.3. Composante C: Appui institutionnel.

Elle consiste à renforcer les capacités des organisations de base des bénéficiaires pour les aider à prendre en charge leur auto-développement et des structures des principales agences d'exécution du Programme pour en assurer une gestion et une coordination efficaces et efficientes. Les principales activités de la composante consistent en ce qui suit: i) la formation des membres des conseils d'administration des groupements de développement agricole et de leurs employés; ii) la dotation de ces organisations en moyens (locaux communautaires, équipements pour la valorisation des produits de la zone et moyens de travail); iii) le recrutement de ressources humaines pour l'appui aux structures de pilotage du Programme et leur dotation en moyens logistiques; et iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication autour des réalisations du Programme.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

5. L'Agent principal du Programme

5.1. Désignation. Le Ministère de l'Agriculture, en sa qualité d'Agent principal du Programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme à travers les Commissariats régionaux de développement agricole (« CRDA ») de Tataouine et le de Kébili, la coordination budgétaire d'ensemble étant assurée par la Direction générale du financement, de l'investissement et des organismes professionnels au sein du Ministère de l'Agriculture de l'Emprunteur ("DGFIOP"). À cet effet, une cellule restreinte de coordination du Programme sera maintenue au sein de la DGFIOP pendant l'exécution du Programme.

5.2. Responsabilités. L'Agent principal du Programme assurera la coordination au niveau national du Programme et sera responsable de la consolidation de toute information concernant le Programme des deux Gouvernorats impliqués dans le Programme. En outre, il assurera le secrétariat et coordonnera les missions de supervision du Programme.

6. Coordination du Programme

6.1. Comité national de coordination (« CNC »). Le CNC sera chargé de la supervision générale du Programme. Le CNC sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant et sera composé de la DGFIOP qui assume le secrétariat et les représentants des directions centrales de l'Agent principal du Programme, des deux CRDA et Unités de Pilotage du Programme (« UPP »), du ministère des Finances, du ministère de l'Investissement et de la Coopération internationale et du ministère du Développement régional et de la Planification de l'Emprunteur, la Banque Centrale de Tunisie (« BCT ») et toutes autres parties jugées utiles. Le CNC se réunira au moins une fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du Programme et l'examen du programme de travail et budget annuels (« PTBA »).

6.2. Comités techniques de coordination (« CTC »). Le niveau de concertation régional sera assuré dans chaque Gouvernorat par un CTC établi par décision du Gouverneur. Chaque CTC sera présidé par le CRDA du Gouvernorat concerné et sera composé par les

chefs des cellules territoriales de vulgarisation, les divisions et arrondissements techniques et les partenaires régionaux concernés. Le CTC se réunit au moins une fois par trimestre et aura pour tâches essentielles d'assurer: (i) la négociation/validation des propositions techniques des plans de développement participatif (« PDP ») et des Contrats-programme annuels (« CPA »); (ii) l'examen et l'adoption du PTBA; (iii) le suivi périodique des réalisations des activités du Programme et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services techniques régionaux; (iv) l'examen et la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre; et (v) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

6.3. Comité interrégional de coordination (« CIC »). Le CIC sera constitué par décision ministériel de l'Agent principal du Programme et assurera la coordination entre les deux Gouvernorats de Tataouine et de Kébili. Il sera composé des deux UPP constituées dans les deux CRDA, des divisions et arrondissements techniques des deux CRDA et de représentants des organisations des agriculteurs. Il se réunira semestriellement et alternativement à Tataouine et à Kébili, sous la présidence alternée des deux CRDA et aura pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du Programme; (ii) la coordination et la synergie avec d'autres projets et programmes similaires, en particulier au niveau des deux CRDA; (iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication; (iv) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; (v) la coordination de la préparation des études technique et socio-économiques communes entre les deux UPP; (vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines des deux régions; et (vii) l'organisation et la coordination des différentes missions de suivi, de supervision et d'évaluation du Programme en étroite concertation avec les structures spécialisées et les UPP.

6.4. Comité local de coordination (« CLC »). Un CLC sera constitué au niveau de chacune des neuf Délégations dans la zone du Programme. Chaque CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation (« CTV »), des présidents des conseils d'administration des Groupement de développement agricole (« GDA »), des présidents des conseils de gestion des terres collectives, des représentants de la société civile et d'un représentant de l'UPP concernée. Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination des missions d'actualisation des PDP, des Cellules de planification (« CP ») et de l'agrégation par délégation; (ii) la coordination de la mise en œuvre et le suivi des réalisations des activités du Programme sur terrain; (iii) l'appui des organisations socio-professionnelles sur le terrain; et (iv) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Programme au niveau local.

7. Structures de gestion du Programme

7.1. Au niveau central

La DGFIOP du ministère de l'Agriculture, assurera la gestion globale et le pilotage du Programme au niveau central. Cette gestion sera assurée spécifiquement par l'Unité centrale de coordination (« UCC ») qui est une direction créée au sein de la DGFIOP pour la coordination de tous les projets et programmes cofinancés par les différents bailleurs de fonds. L'UCC sera responsable: (i) du contrôle des procédures de passation des marchés; (ii) de la gestion des comptes désignés; (iii) de la gestion du système de suivi-évaluation au niveau national, incluant les sauvegardes; (iv) de la préparation du programme consolidé de travail et du budget annuel; et (v) de la consolidation des rapports d'activités et des rapports financiers. Le coordinateur de l'UCC au rang de sous-

Directeur sera assisté par deux cadres, l'un pour la programmation, la budgétisation et la passation de marchés et l'autre pour la gestion administrative et l'établissement des rapports financiers et de suivi-évaluation.

7.2. Au niveau régional

Les deux Commissariats régionaux de développement agricole (« CRDA ») de Tataouine et de Kébili auront la responsabilité de gestion du Programme au niveau régional. Une Unité de Pilotage du Programme (« UPP ») sera mise en place au sein de chacun des deux CRDA. Les UPP assureront les fonctions de coordination, de planification, de programmation, de facilitation et de suivi-évaluation au niveau régional. La mise en œuvre des composantes du Programme sera assurée par les différents arrondissements techniques des CRDA et des autres partenaires régionaux. Chaque UPP sera dirigée par un Coordonnateur désigné par l'Agent principal du Programme (les « Coordonnateurs du Programme ») et sera appuyée par six cellules: une cellule de planification, une cellule de communication, une cellule de promotion des initiatives économiques locales, une cellule de suivi-évaluation, une cellule financière et une cellule pour la coordination des parcours collectifs. Ces cellules seront dotées de personnel nécessaire pour accomplir leurs missions dans de bonnes conditions.

7.2.1 *La cellule de planification (« CP »)*

La CP assurera, en collaboration avec les arrondissements concernés, la coordination d'ensemble des composantes du Programme, la préparation et la conduite de la démarche de planification participative au niveau local et la gestion de l'assistance technique et méthodologique qui appuiera cette démarche. Elle assurera également la consolidation des contrats-programmes annuels dans un PTBA. La CP aura également à assurer le pilotage des activités de formation du personnel et des membres des GDA ainsi que la formation des bénéficiaires des AGR et des jeunes promoteurs de PME. À Tataouine, la CP emploiera notamment, deux facilitateurs, cadres hautement qualifiés chargés de conduire la démarche participative, dont un sociologue, et un cadre responsable de l'organisation et du pilotage des activités de formation. À Kébili, la CP emploiera un seul cadre expérimenté en animation et organisation de la formation.

7.2.2 *La cellule de communication (« CC »)*

La CC aura comme mission principale, la vulgarisation de l'approche du Programme, la diffusion des acquis et des réalisations, le captage et la diffusion du savoir généré par le Programme. Aussi bien à Tataouine qu'à Kébili, la CC emploiera au moins un cadre hautement qualifié dans le domaine de la communication. Le cadre travaillera en étroite collaboration avec tous les opérateurs et bénéficiaires du Programme.

7.2.3 *La cellule de promotion des initiatives économiques (« CPIE »)*

La CPIE assurera les fonctions d'animation auprès des populations, des jeunes et des femmes et l'appui à l'émergence d'activités génératrices de revenus et de PME. La CPIE sera composée de deux sous-cellules: (i) la sous-cellule d'appui à la petite entreprise rurale (« CAPER ») qui jouera un rôle d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le Programme et les institutions publiques existantes (Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, Office de développement du Sud) et aura principalement pour objectif de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services de l'ODS et des bureaux d'études, au crédit auprès des banques et autres bailleurs de fonds et Programmes de subvention et de financement de la petite et moyenne entreprise (Banque tunisienne de solidarité, Fonds national de promotion de l'artisanat, Banque de financement des petites et moyennes entreprises, Banque nationale agricole, associations locales de développement, etc.) et l'appui-conseil aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et

de développer leurs activités. À Tataouine, le personnel de la cellule sera composé d'un cadre spécialisé en appui au secteur privé et à la petite entreprise qui opérera avec l'appui du spécialiste initiatives privées de l'assistance technique; et (ii) la sous-cellule d'animation des femmes et des jeunes (« CAFEJ ») qui assurera la diffusion auprès de ces groupes-cibles au sein de la population, des informations concernant les activités de formation professionnelle et les opportunités d'activités génératrices de revenus, veillera à ce qu'ils trouvent leur expression au sein des organismes représentatifs des populations, les aidera à s'organiser en groupes d'intérêt et autres modalités utiles à la poursuite de leurs intérêts communs. En collaboration avec la CAPER, la CAFEJ veillera à faciliter l'accès des bénéficiaires du Programme au crédit et l'accès à l'appui et à l'assistance technique et de gestion dont ils auraient besoin en vue de la diversification de leurs sources de revenu. À Tataouine, la CAFEJ sera coordonnée par un cadre féminin préparé aux fonctions d'animation et d'appui à la population. A Kébili, les deux sous-cellules seront coordonnées par un cadre expérimenté en micro-finance.

7.2.4 La cellule de suivi-évaluation (« CSE »)

La CSE définira, en collaboration avec les unités opérationnelles et de planification, les indicateurs de suivi des réalisations et d'impact. La CSE réunira les informations provenant des arrondissements et autres unités opérationnelles sur les réalisations et leur premier impact, et analysera, avec leur concours et notamment en collaboration avec l'unité du système d'information géographique (« SIG ») du CRDA les données numériques, cartographiques et qualitatives du suivi technique et du suivi orienté vers l'impact. La CSE gèrera pour le compte du Programme le processus de suivi participatif avec la population. La CSE gèrera les banques de données cartographiques et numériques du Programme. La CSE collectera les informations et produira les documents de suivi que le Programme doit fournir à l'UCC, aux administrations régionales et centrales et aux bailleurs de fonds. La CSE emploiera dans chacune des UPP un responsable du suivi-évaluation de niveau ingénieur et un technicien en bases de données et SIG.

7.2.5 La cellule financière (« CF »)

La CF assurera la passation des marchés, le contrôle et le suivi des demandes de remboursement, le contrôle et le suivi administratif des conventions passées avec les organisations de base et avec les partenaires. La CF assurera aussi la tenue de la comptabilité générale, la comptabilité analytique et la comptabilité budgétaire du Programme, le respect des procédures administratives, comptables et financières et la régularité des opérations de gestion. Cette cellule fera son travail avec l'appui du service financier du CRDA. La CF emploiera un contrôleur financier assisté d'un comptable pour Tataouine et un seul cadre financier pour l'UPP de Kébili.

7.2.6 La cellule des parcours collectifs (« CPC »).

La CPC, assurera, au niveau de chacune des deux UPP, la coordination et le suivi de toutes les activités à entreprendre dans les parcours collectifs et privés. Au moins un cadre expérimenté dans le domaine de la gestion des parcours sera mis en place au niveau de chaque UPP.

7.3. Au niveau local

Au niveau local, un coordinateur local sera placé au niveau des sept cellules territoriales de vulgarisation (« CTV ») à Tataouine pour constituer les cellules locales d'exécution du Programme (« CLE »). Les CLE auront à animer et à mettre en œuvre toutes les activités du Programme qui seront identifiées au niveau des PDP des différentes UST relevant de chaque Délégation. Pour le cas de Kébili, l'UPP est installée au niveau de la Délégation de

Douz Nord et plus précisément au siège de la CTV. L'UPP, vu sa proximité, cumule la mission de l'UPP et la mission du CLE.

B. EXECUTION DU PROGRAMME

8. Démarche. Toutes les actions du Programme seront conçues et exécutées dans le cadre de conventions de partenariat entre d'une part, le Programme (à travers les deux CRDA de Tataouine et de Kébili) et d'autre part, des institutions publiques, semi-publiques et privées et les organisations socio-professionnelles des bénéficiaires. L'Agent principal du Programme s'engage à veiller à ce que les conventions de partenariat soient signées avec les partenaires concernés par la mise en œuvre du Programme dans les meilleurs délais suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement.

9. Mise en œuvre. Le Programme, à travers les Directeurs généraux des CRDA de Kébili et de Tataouine, sous-traitera l'exécution des activités du Programme à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Les Directeurs généraux du CRDA de Kébili et de Tataouine établiront des cahiers de charges et signeront des contrats de performance avec les prestataires de services en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi évaluation. Les prestataires principaux seront les opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), les prestataires publics et les prestataires issus du mouvement associatif, soit les Organisations non gouvernementales et les associations locales.

10. Manuel de procédures. Les modalités de mise en œuvre du Programme sont détaillées dans le Manuel de procédures établi à cet effet.

11. Phasage du Programme. Le Programme sera mis en œuvre en trois phases successives:

i) Phase 1. La phase 1, qui correspondra à la première année, consistera à acquérir les moyens de travail, à réaliser les études de base et à préparer les dossiers d'appel d'offres nécessaires pour la réalisation des travaux, au renforcement des organisations professionnelles des bénéficiaires du projet, à la formation des promoteurs des petits projets au titre de la création d'activités génératrices de revenus et de petites entreprises et à leur accompagnement pour le montage de leur projet et l'élaboration des dossiers de financement de ces projets.

ii) Phase 2. La phase deux, qui s'échelonnera sur les quatre années suivantes, consistera à réaliser les travaux prévus et à mettre en place les petits projets. À la fin de la troisième année se tiendra la revue à mi-parcours qui évaluera le niveau et la qualité des réalisations et de l'organisation du Programme et fera les recommandations nécessaires. L'UPP préparera son désengagement (stratégie de sortie) en consolidant les acquis du Programme et en préparant les organisations de bénéficiaires à se prendre en charge pour assurer la durabilité des investissements réalisés. La stratégie de sortie précisera, entre autres: (i) les mesures nécessaires pour le transfert de compétences de l'UPP aux principaux services publics concernés, notamment ceux relevant des CRDA ; (ii) les mesures nécessaires pour l'évaluation des impacts du Programme après son achèvement; et (iii) les compétences additionnelles nécessaires aux structures précitées pour continuer à appuyer le développement de la zone après l'achèvement du Programme, ainsi que les mesures à prendre pour assurer la disponibilité de ces compétences.

iii) Phase 3. La phase 3, d'une durée d'une année, sera consacrée à l'achèvement des investissements engagés pendant la phase 2 et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie proprement dite.

12. Suivi et Évaluation. Le Programme établira, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur du Programme, un système de suivi et évaluation (« S&E ») performant, conforme aux exigences de S&E du Ministère de l'Agriculture et aux systèmes de gestion des résultats fondés sur l'impact (« SYGRI ») du FIDA, et contribuant au système de S&E et de gestion des savoirs et des connaissances déjà mis en place en Tunisie par l'ensemble des projets/programmes en cours.

Le suivi-évaluation (S&E) au niveau du Programme sera assuré par la Cellule de suivi-évaluation au sein de l'UPP à Tataouine, et par l'UPP de Kébili. Les rapports de suivi provenant des deux Gouvernorats seront consolidés par la DGFIOP. Les outils, les méthodes, les moyens et le fonctionnement du système de S&E seront décrits dans le Manuel de procédures du Programme.

Le système sera fondé sur:

- a) un *suivi interne permanent*, pour suivre la mise en œuvre du cadre logique du Programme, des activités prévues aux PTBA et l'atteinte des résultats attendus. Il constitue une responsabilité première de l'Agent principal du Programme, des Directeurs généraux des CRDA de Kébili et de Tataouine, des UPP, des bénéficiaires directs et des prestataires de services exécutant les activités;
- b) des *évaluations internes périodiques* qui sont de la responsabilité de la Cellule de suivi-évaluation au sein des UPP à Tataouine et à Kébili, des bénéficiaires à travers l'organisation d'ateliers de S&E participatifs et d'enquêtes annuelles menées dans le cadre du réseau des observatoires existants;
- c) des *missions de supervision et de suivi* mandatées par le FIDA et le Ministère de l'Agriculture et auxquelles pourront participer les représentants de la coopération espagnole et auxquelles participeront les autres ministères concernés; et
- d) des *évaluations externes périodiques* ainsi que des enquêtes de référence menées au début du Programme, des études d'impacts socio-économiques, une revue à mi-parcours et en fin de Programme, et des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par le Programme et les missions de supervision directes.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit des prêts et du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit des prêts et du don ainsi que le montant des prêts et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt du Fonds (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du prêt du Fonds fiduciaire (exprimé en EURO)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer*
I. Génie civil	3 100 000	10 680 000		100%
II. Équipements, Matériel et Moyens de transport	1 750 000	260 000	75 000	100%
III. Assistance technique, Études et Formation	1 540 000	220 000	215 000	100%
Non alloué	700 000	1 240 000	30 000	
TOTAL	7 090 000	12 400 000	320 000	

*pourcentage net des impôts, taxes et contributions de l'Emprunteur et des bénéficiaires.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte désigné du prêt du Fonds, du compte désigné du prêt du Fonds fiduciaire et du compte désigné du don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Recrutement et affectation du personnel.* La sélection des cadres du Programme se fera soit par recrutement par voie d'appel d'offres national publié selon les procédures en vigueur de l'Emprunteur, soit par affectation de cadres du ministère de l'Agriculture. Le recrutement des cadres principaux du Projet, soit les Coordinateurs du Programme, soit le personnel de l'Unité de pilotage du Programme, et le cas échéant, leur mutation, seront décidés en accord avec le Fonds. Le recrutement, l'évaluation annuelle des performances et la gestion du personnel du Programme seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

2. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Programme.

Cadre logique

DESCRIPTION DU PROGRAMME	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	BASELINE	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
Objectif général du Programme				
Dans le cadre de la politique nationale de développement local et de la stratégie d'intervention du FIDA en Tunisie, le Programme contribue à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté de la population rurale dans la zone d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - L'indice d'accumulation du capital a augmenté chez 2 600 ménages au moins (20% du groupe cible). - La prévalence de la malnutrition chez les enfants (par genre) est réduite à: <ul style="list-style-type: none"> o 5% pour le retard de croissance o 1% pour l'insuffisance de poids o 1,5% pour la malnutrition aigue - Le nombre d'emplois générés en équivalents-emplois permanents par le Programme est de 2 260 emplois. 	10% 2% 3% 1 326	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête SYGRI - Statistiques nationales 	Les politiques de développement agricole et de lutte contre la pauvreté et l'inégalité interrégionale sont stables.
Objectifs de développement				
La gestion et la productivité des systèmes de production, pluviale et irriguée, et des filières associées sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> - L'état écologique des parcours est amélioré (niveau de dégradation des parcours ramené à 50%). - La productivité fourragère moyenne des parcours améliorés est augmentée à 70 UF/ha/an. - La marge brute moyenne de l'exploitation agricole en irrigué de la zone du Programme a augmenté de 20% (6 000 DT/ha/an). 	60% 20 UF/ha/an 5 000 DT/ha/an	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes à mi-parcours, et à l'achèvement du Programme - Statistiques nationales - Enquêtes spécifiques - Suivi de l'état des parcours - Rapports d'activité du Programme 	Les services techniques des CRDA et les UPP disposent des moyens humains et matériels nécessaires.
Les possibilités de diversification des revenus et des emplois des catégories défavorisées (jeunes et femmes) sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> - Le revenu moyen/pers (par genre) généré par les AGR est au moins équivalent au SMAG (3 500 DT/an). - Le revenu moyen/pers (par genre) généré par les PME est au moins équivalent à trois fois le SMAG (11 500 DT/an). 	2 400 DT/an/AGR 7 000 DT/an/PME		Les financements nécessaires sont mis à la disposition des bénéficiaires.
L'auto-développement des zones d'intervention est pris en charge par les communautés concernées.	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 80% des organisations de base créées sont opérationnelles/fonctionnelles et viables. 	43%		La coopération et la complémentarité entre les organisations de base partenaires est effective et institutionnalisée.
Résultats du projet				
Composante A: Aménagements agricoles et sylvo-pastoraux				
Les parcours collectifs et privés sont aménagés de façon durable.	<ul style="list-style-type: none"> - 161 000 ha de parcours sont aménagés et bien gérés. - 52 ombrières sont installées. - 16 forages et puits sont équipés et 15 puits de surface sont approfondis. - 1 400 ml de nouveaux forages créées. - 10 citernes publiques sont construites. - 600 éleveurs sont formés (par genre). 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité du Programme - Rapports de supervision du Programme - Rapports d'examen à mi-parcours et d'achèvement 	La discipline de mise en repos, d'exploitation et de gestion des parcours est respectée.

DESCRIPTION DU PROGRAMME	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	BASELINE	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
<p>Les périmètres irrigués créés et/ou réhabilités sont exploités.</p> <p>Les infrastructures de base et de protection jouent leurs rôles de désenclavement et de protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 500 ha de PI sont aménagés et exploités à un taux de 70% au moins. - 1 150 ha sont équipés en économie d'eau. - 700 ha de cultures fourragères et autres cultures résistantes à la salinité sont installés. - 1 200 ha de plantations arboricoles sont installés. - 600 agriculteurs sont formés (par genre). - Taux d'adoption par les agriculteurs de cultures adaptées. - 1 100 ha sont aménagés par des travaux de CES et d'épandage d'eaux de crues. - Taux de réduction de l'ensablement. - Taux de salinité. - 218 km de pistes agricoles sont aménagés et entretenus. - 4 projets d'eau potable sont réalisés. - 30 km de réseau électrique MT pour puits de surface et forages sont réalisés. - Les pistes et les ouvrages réalisés sont protégés par 110 km de brise-vents. 			<p>Les ressources en eau, en quantité et en qualité, sont disponibles.</p> <p>Les infrastructures de base sont bien entretenues.</p>
Composante B: Promotion des initiatives économiques locales et de l'emploi				
<p>Les financements pour AGR et PME sont mobilisés par les institutions de financement.</p> <p>Les AGR et PME créées sont viables.</p> <p>Les institutions de financement des AGR et PME sont plus performantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 70% des projets d'AGR et de PME étudiés sont financés par la BTS et par les associations de microcrédit. - Au moins 70% des AGR et 75% des PME sont viables (par genre). - Montant des prêts accordés par la BTS et par les ACM (par genre). - Portefeuille à risque de la BTS et des ACM 	<p>33%</p> <p>27%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité - Rapports de supervision - Rapports d'examen à mi-parcours et d'achèvement - Rapport annuel BTS et ACM 	<p>Les études de filières ont identifié les créneaux les plus porteurs et des marchés garantis pour les produits concernés.</p> <p>Le financement des AGR et des PME est assuré par les institutions de microfinance.</p>
Composante C: Appui institutionnel				
<p>Les organisations de base sont formées et appuyées.</p> <p>Le programme d'appui et de renforcement des effectifs et des compétences est réalisé.</p> <p>Le Programme est, dans son ensemble, bien géré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres des conseils d'administration de 29 GDA sont formés. - Au moins 90% de l'assistance technique prévue est mobilisée. - 350 jours de formation des cadres de l'administration sont réalisés (par genre). - 100% du personnel prévu est mobilisé. - Le système de suivi-évaluation du programme est fonctionnel. - Au moins 50% et 95% des fonds sont décaissés respectivement à mi-parcours et au terme du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité du Programme - Rapports de supervision du Programme - Rapports d'examen à mi-parcours et d'achèvement 	<p>Les mécanismes de planification, de gestion et de coordination prévus sont bien suivis et le manuel de procédures de mise en œuvre du programme est appliqué.</p>